



Rapport sur l'exercice des droits de vote

Rapport sur l'engagement actionnarial

Mai 2023

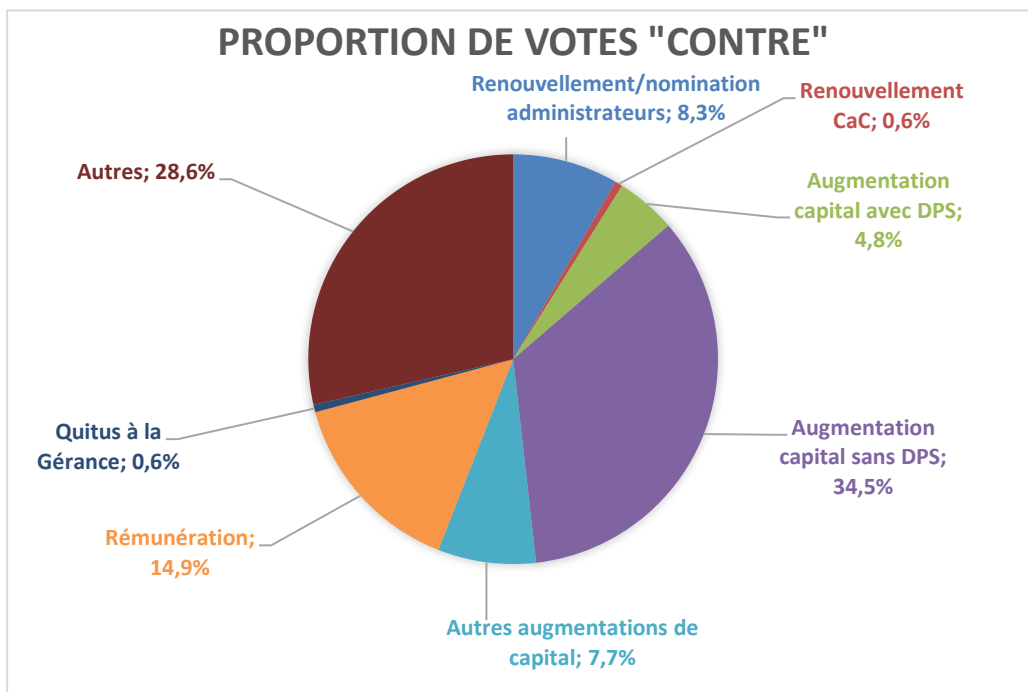
Ce rapport est établi une fois par an, dans les 4 mois de la clôture d'un exercice donné. Il fournit des éléments quantitatifs et des informations synthétiques sur l'exercice des droits de vote durant l'année.

Nous ne votons pas sur l'intégralité des titres détenus au sein des OPC que nous gérons au regard des coûts additionnels que cela représenterait pour nos clients (frais de dépositaires et de conseil de vote), et de la perte d'autonomie et d'engagement dans l'analyse qualitative des résolutions.

Notre périmètre de vote recouvre :

- les sociétés dans lesquelles Uzès Gestion détient plus de 3% du capital.
- les sociétés dont le poids au sein des OPC actions et diversifiés gérés par Uzès Gestion est supérieur ou égal à 2%. Toutefois Uzès Gestion se réserve la possibilité d'exercer ses droits de vote en-dehors des seuils fixés lorsque le Directeur Général de la société de gestion et le gérant du fonds jugent important de se prononcer sur les résolutions proposées. Les droits de vote seront exprimés en priorité pour les sociétés françaises et européennes.

Nous avons voté dans 67 Assemblées Générales, soit 1701 résolutions dont 171 (11,2%) contres qui se répartissent de la manière suivante :



Nous exerçons nos droits de vote pour les sociétés qui rentrent soit dans les critères du montant de capital d'un émetteur détenu par chaque FCP (aucune participation n'atteint 5% du capital), soit parce que la Direction de la Société de Gestion a jugé opportun d'y participer pour l'intérêt des porteurs de parts des FCP.

Une attention toute particulière a été portée :

- aux opérations en capitale dilutives pour les actionnaires
- aux modifications statutaires du droit des actionnaires
- aux nominations des membres du conseil d'administration ou de surveillance.
- aux éléments de rémunération des dirigeants

En tant qu'investisseur responsable, la prise en compte des enjeux ESG dans l'exercice de nos droits de vote est incontournable dans la mesure où ils influent, au-delà des résultats financiers, sur la performance de long terme. Nous accordons ainsi une importance particulière aux résolutions portant sur les sujets de gouvernance et les problématiques de durabilité.

Par ailleurs, il est important de spécifier qu'en application de sa politique de vote, lors de l'exercice de droits de votes, Uzès Gestion n'a identifié aucune situation de conflit d'intérêts potentiels.



Politique d'engagement

En 2022, 128 actions de dialogues ont été effectuées avec divers entreprises, au cours desquelles les sujet ESG ont été abordés. Ces dialogues sont capitaux dans le développement et l'intégration de mesures qui répondent aux critères ESG. Ils incitent les entreprises à continuer à développer ces initiatives.

Par ailleurs, Uzès Gestion s'est associée à Sofidy afin de réaliser une action d'engagement collective auprès de la société Voltalia dont nos deux sociétés de gestion sont actionnaires à travers différents OPCVM.

Le questionnaire commun adressé à Voltalia avait pour but d'initier un dialogue avec la société sur différents critères extra-financiers afin de mieux comprendre et clarifier son positionnement sur plusieurs sujets de durabilité.

A la lumière des réponses apportées par la société, nous lui avons adressé, dans une démarche constructive, plusieurs recommandations et axes de progrès que nous entendons suivre dans la durée.

VOLTALIA

ENVIRONNEMENT :

Engagée dans la lutte contre le changement climatique par la nature même de son activité de producteur d'énergie et de prestataire de services pour les énergies renouvelables, nous recommandons à la société de se fixer un objectif de neutralité carbone en ligne avec l'accord de Paris et de définir un objectif de réduction des émissions carbone d'au moins 40% d'ici 2030 sur la base du bilan carbone complet effectué sur l'ensemble des activités du groupe Voltalia sur l'année 2020

Nous encourageons Voltalia à améliorer sa note CDP.

Il nous paraît également important que davantage de précisions soient apportées sur les fonds destinés au démantèlement et à la réhabilitation des sites après leur exploitation, en particulier sur l'adéquation de leur montant au regard du nombre d'éoliennes concernées.

Nonobstant ces observations, nous apprécions fortement la politique de Voltalia concernant la préservation de la biodiversité (application des principes de la doctrine ERC : Eviter, Réduire, Compenser).

SOCIAL :

Voltalia entend mesurer l'impact social de ses investissements au travers d'un ratio SROI (Sustainable Return On Investment) dont nous restons dans l'attente de la méthodologie.

Au regard de la hausse du taux d'incidents, il nous semble important que la société apporte plus de d'information sur les raisons de cette hausse et les actions correctrices envisagées.

Attaché au développement du capital humain au sein de l'entreprise, nous avons souligné l'importance de la mise en place d'une politique plus étayée de recrutement des jeunes talents.

GOVERNANCE :

Sur les sujets de gouvernance, nous préconisons en particulier une plus grande transparence. Cela passe selon nous par : (i) l'adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, indicateur universel de respect des droits humains. La signature du Pacte mondial est un élément-clé dans les décisions d'investissement des gérants d'actifs et l'absence d'adhésion au Pacte peut être considérée comme un facteur d'exclusion d'un univers d'investissement ; (ii) l'amélioration de la transparence concernant les critères d'attributions d'actions gratuites aux dirigeants ; (iii) l'amélioration du pourcentage de membres indépendants au sein du conseil d'administration. Dans un objectif de diversification du conseil, il nous paraît opportun de donner accès à des administrateurs indépendants élus par les actionnaires minoritaires.